



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

11 Laurier St./11, rue Laurier

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes
partagés (XL)

Terrasses de la Chaudière

4th Floor, 10 Wellington Street

4th étage, 10, rue Wellington

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Système de Gestion de l'Apprentissage Système de Gestion de l'Apprentissage (SGA)	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8086-192304/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client T8086-192304	Date 2021-02-26
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XL-107-38969	
File No. - N° de dossier 107xl.T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-03-18 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Conn-Harbinson, Margo	Buyer Id - Id de l'acheteur 107xl
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8108 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Contract No. - N° du contrat

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

01

107xl

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

T8086-192304

107xl T8086-192304

QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

Le 26 février 2021

BUT:

La modification vise à:

- A) **Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions.**
- B) **Préciser les changements apportés dans le document de l'invitation à soumissionner.**
- C) **Répondre aux questions concernant l'invitation à soumissionner.**

A) **PROLONGER LA DATE DE CLOTURE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS**

- 1) LE BUT DE CETTE MODIFICATION EST POUR PROLONGER LA DATE DE CLOTURE DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS DU 11 MARS 2019, 2:00 PM HE, AU 18 MARS 2021, 2:00 HNE. AUCUNE AUTRE PROLONGATION NE SERA ACCORDÉE POUR LE MOMENT.

B) **LES CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LE DOCUMENT DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER:**

- 1) Partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires, Section 1 – Instructions, clauses et conditions uniformisées, Paragraphe 1.4, Supprimer dans son intégralité.
- 2) At 13.0, EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, 13.3 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR ÉTRANGER, Paragraphe 13:

Supprimer:

- 13. L'entrepreneur étranger destinataire NE DOIT PAS utiliser ses systèmes de technologie de l'information pour traiter, produire ou stocker dans un système informatique des renseignements de niveau CANADA PROTÉGÉ A avant que l'ADS canadien lui en donne le droit.

Voir l'Annexe F pour les mesures de sécurité nécessaires pour le traitement et l'accès aux renseignements de niveau CANADA PROTÉGÉ A and B.

L'entrepreneur étranger destinataire doivent s'assurer que toutes les bases de données y compris les bases de données de sauvegarde utilisées par les organisations pour offrir les services décrits à l'énoncé de travaux contenant des renseignements de niveau CANADA PROTÉGÉ liés aux travaux se trouvent dans _____.

Remplacer:

- 13. L'entrepreneur étranger destinataire NE DOIT PAS utiliser ses systèmes de technologie de l'information pour traiter, produire ou stocker dans un système informatique des renseignements de niveau CANADA PROTÉGÉ A avant que l'ADS canadien lui en donne le droit.

Voir l'Annexe F pour les mesures de sécurité nécessaires pour le traitement et l'accès aux renseignements de niveau CANADA PROTÉGÉ A and B.

L'entrepreneur étranger destinataire doivent s'assurer que toutes les bases de données y compris les bases de données de sauvegarde utilisées par les organisations pour offrir les services décrits à l'énoncé de travaux contenant des renseignements de niveau CANADA PROTÉGÉ liés aux travaux se trouvent dans **CANADA**.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	01	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

- 3) At Partie 7, Annexe B – Énoncé des exigences, Tableau A - Liste des produits livrables et des services, Item 01:

Supprimer:

01	Pour la licence annuelle d'abonnement au SaaS afin d'utiliser le logiciel sous licence conformément aux modalités du contrat, et pour les services de maintenance et de soutien de logiciel qui s'y rattachent, et pour tous les services d'hébergement liés de la système de gestion de l'apprentissage (SGA) et décrits dans l'EBO	Par année
----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Remplacer:

01	Pour la licence annuelle d'abonnement au SaaS afin d'utiliser le logiciel sous licence conformément aux modalités du contrat, et pour les services de maintenance et de soutien de logiciel qui s'y rattachent, et pour tous les services d'hébergement liés de la système de gestion de l'apprentissage (SGA) et décrits dans l'EBO (logiciels sous licence (7 500 utilisateurs actifs pour débiter))	Par année
----	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

QUESTIONS:

Les questions suivantes ont été posées par des soumissionnaires. Pour faire en sorte que les renseignements transmis aux soumissionnaires soient uniformes et exacts, les questions importantes reçues ainsi que les réponses seront transmises simultanément à tous ceux à qui la demande de soumissions a été envoyée.

Question 1:

Des compagnies de l'extérieur du Canada, notamment de l'Inde ou des États-Unis, peuvent-elles soumissionner?

Réponse 1:

Oui, à condition qu'elles répondent aux exigences des soumissionnaires non canadiens.

Veillez consulter:

- a) PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES
1.6 Pour les fournisseurs étrangers:
- b) PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT
13.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR ÉTRANGER
- c) ANNEXE F - Exigences de sécurité étrangères – Annexe A de la clause contractuelle 13.3 – Exigences relatives à la sécurité pour les fournisseurs étrangers

En vertu de la PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES, Section 1 – INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES:

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	01	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

- 1.2 Les soumissionnaires qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- 1.3 Le document 2003 (2020-05-28), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi et fait partie intégrante de la demande de soumissions. En cas de divergence entre les dispositions du document 2003 et le présent document, ce dernier l'emporte.

Conformément aux instructions uniformisées 2003:

04 (2007-11-30) Définition de soumissionnaire

Le terme « soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l'exécution d'un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.

Question 2:

Devons-nous nous rendre sur place pour les réunions?

Réponse 2:

TC s'attend à tenir des réunions virtuelles régulières sur le projet; leur fréquence reste à déterminer.

Question 3:

Pouvons-nous accomplir les tâches (liées à la DP) à l'extérieur du Canada (p. ex. en Inde ou aux États-Unis)?

Réponse 3:

Veillez voir aussi les réponses à la question 1.

Question 4:

Pouvons-nous soumettre les propositions par courriel?

Réponse 4:

Non, les propositions ne peuvent pas être présentées par courriel.
Veillez vous reporter aux paragraphes 2.1 et 2.2 de la Partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires, Section 2 – Présentation des soumissions.

Voir aussi la Partie 3 – Instructions pour la préparation des soumissions, Section 1 – Instructions pour la préparation des soumissions.

Voir aussi le document 2003 – Instructions uniformisées, Clause 5 – Présentation des soumissions et Clause 08 – Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postal.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	01	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

Question 5:

La Section 14.15 de la Partie 7 stipule que l'entrepreneur et le fournisseur d'infrastructure doivent conserver la certification (ISO 27001:2013 ou version ultérieure) sur la Gestion de la sécurité de l'information. Le ministère des Transports accepterait-il la certification SOC2 au lieu de la certification ISO 27001:2013?

Réponse 5:

Non, les deux certifications ne sont pas équivalentes.

Question 6:

Le Canada doit confirmer s'il existe des limites ou des restrictions au sein de l'équipe d'intervention du soumissionnaire. Plus précisément, le Canada doit confirmer qu'un soumissionnaire peut retenir les services d'un sous-traitant pour répondre à certaines exigences obligatoires au sein de l'équipe du soumissionnaire, sans qu'il soit nécessaire d'établir une relation de coentreprise, et qu'une telle structure de soumission serait jugée conforme.

Réponse 6:

Veillez lire la section 5 de la DP.

5. LE SOUMISSIONNAIRE ATTESTE QU'IL S'AGIT D'UN LOGICIEL DE SÉRIE OU D'UN LOGICIEL DU COMMERCE

5.1 Tous les logiciels proposés en réponse au présent besoin doivent être des logiciels de série ou disponibles dans le commerce. Ainsi, aucun logiciel ne doit nécessiter de travail supplémentaire de recherche et développement, et chacun doit faire partie d'une gamme de produits existante dont le fonctionnement a déjà été éprouvé dans la pratique (c.-à-d. qu'il n'a pas uniquement été mis à l'essai en laboratoire ou dans un environnement expérimental). Si un des logiciels proposés constitue le prolongement entièrement compatible d'une gamme de produits déjà éprouvée, il doit avoir été annoncé publiquement au plus tard à la date de clôture de la présente demande de soumissions. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que tous les logiciels proposés sont des logiciels du commerce.

Voir aussi la section 2. CONTENU DE LA SOUMISSION DE GESTION / TECHNIQUE, sous-section 2.3

2.3 À des fins d'information seulement : le soumissionnaire devrait fournir un bref profil de l'entreprise, comprenant un aperçu de l'entreprise et des sous-traitants dont l'entreprise propose les services dans le cadre de l'exécution des travaux au nom du soumissionnaire. Le soumissionnaire devrait fournir une brève description de la taille, des activités, de l'effectif, du nombre d'années que l'entreprise est dans le domaine de la prestation de services de systèmes de gestion de bibliothèque, ainsi que du nombre approximatif de clients (en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale) qui utilisent des versions du produit proposé.

Tout sous-traitant doit également satisfaire aux exigences relatives à la sécurité.

Question 7:

La DP prévoit un libellé de remplacement dans le document 2003 (2020-05-28) Instructions uniformisées – biens et services – besoins concurrentiels, sous-section 3 de la Section 01, Dispositions relatives à l'intégrité. Le nouveau libellé précise ce qui suit : « Les soumissionnaires qui sont constitués en société ou qui sont une entreprise à propriétaire unique, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, ont déjà fourni une liste des noms de tous les administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du ou des propriétaires, au moment de la présentation d'un arrangement en vertu de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA). » Le Canada doit confirmer que la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement en question est une activité

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	01	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

future et qu'il ne s'agit pas d'une DAMA active qui pourrait limiter l'engagement d'un soumissionnaire à l'égard de la présente DP. Si le renvoi à la DAMA limite la présentation d'une soumission à la présente DP, le Canada doit fournir des précisions.

Réponse 7:

Partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires, Section 1 – Instructions, clauses et conditions uniformisées, Paragraphe 1.4, Supprimer dans son intégralité.

Question 8:

À l'exigence obligatoire M52, il faut que « l'entrepreneur ait réalisé au moins trois (3) projets de SGA à l'échelle de l'entreprise dont la taille et la portée sont similaires à celles précisées dans la présente DP ». Le Canada doit confirmer si l'équipe du soumissionnaire peut satisfaire à cette exigence obligatoire M52, lorsque l'expérience des projets peut provenir d'un ou de plusieurs membres de l'équipe, y compris des sous-traitants.

Réponse 8:

On s'attend à ce que la société ou l'entreprise soumissionnaire ait achevé au moins trois (3) projets de SGA à l'échelle de l'entreprise offrant une solution SAAS commerciale, de taille et de portée similaires.

Voir également:

1.11 Expérience de la coentreprise

- iii) Des membres de la coentreprise ne peuvent cependant pas mettre leurs capacités en commun avec celles d'autres membres pour démontrer qu'ils satisfont à une exigence technique de la présente demande de soumissions. Un membre de la coentreprise peut néanmoins mettre sa propre expérience en commun avec celle de la coentreprise. Chaque fois qu'il doit faire la preuve qu'il répond à une exigence, le soumissionnaire doit indiquer quel membre de la coentreprise y répond. Si le soumissionnaire ne l'a pas fait, l'autorité contractante permettra au soumissionnaire de fournir cette information pendant la période d'évaluation. Les soumissionnaires qui ne fourniront pas ce renseignement dans le délai établi par l'autorité contractante verront leur soumission déclarée non recevable.
- iv) Le soumissionnaire d'une proposition de coentreprise doit fournir une attestation selon laquelle la relation a été établie depuis au moins douze (12) mois afin de satisfaire aux exigences obligatoires énumérées dans la PARTIE 4 – Pièce jointe 4.1.

Question 9:

Partie 7, annexe A, Énoncé des exigences (Chapitre 3, Section 3.20.1). En référence au point « a » de cette sous section, « L'apprenant s'inscrit en ligne pour une activité figurant dans le catalogue des activités d'apprentissage », veuillez fournir quelques exemples d'activité dont il est question ici pour le catalogue des activités d'apprentissage.

Réponse 9:

Exemple : L'apprenant en ligne choisit un « cours » (activité d'apprentissage) dans le catalogue des activités d'apprentissage et s'inscrit pour ce « cours » (activité d'apprentissage).

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	01	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

Question 10:

Partie 7, annexe A, Énoncé des exigences (Chapitre 3, Section 3.20.4), en référence à : « La solution doit pouvoir prendre en charge un calendrier simple (bloc horaire/périodes consécutives) et ponctuel (périodes non consécutives) ». Veuillez expliquer en détail cette exigence, si possible avec un exemple.

Réponse 10:

Simple (bloc horaire/périodes consécutives) : Un cours dure un ou plusieurs jours consécutifs. Par exemple : (du lundi au mardi, de 9 h à 16 h)

Ponctuel : Un cours dure plus d'une journée (périodes), à des dates non consécutives. Par exemple : (lundi de 9 h à 16 h, mercredi de 9 h à 12 h et vendredi de 13 h à 16 h)

Question 11:

Partie 7, annexe A, Énoncé des exigences (Chapitre 3, Section 3.23.16). En référence à la conformité au programme d'évaluation du Centre canadien pour la cybersécurité (CCCS), veuillez indiquer si l'entrepreneur peut terminer ce programme d'évaluation pendant le processus de passation de marchés.

Réponse 11:

Le soumissionnaire gagnant la première place devra réussir une évaluation du CCCS avant l'attribution du contrat. S'il y échoue, il sera jugé non conforme et le soumissionnaire gagnant la deuxième place sera retenu pour effectuer l'évaluation du CCCS. Le contrat ne sera pas attribué avant qu'un soumissionnaire ait réussi l'évaluation du CCCS.

Question 12:

Partie 7, annexe A, Énoncé des exigences (Chapitre 3, Section 3.29.1). En référence au point « d » de cette sous section, « Flux de travail configurables », veuillez expliquer en détail l'exigence de la configuration du flux de travail.

Réponse 12:

Section c. Flux de travail configurable. Transports Canada exige que la solution soit configurable de manière à ce que le flux de l'inscription aux cours puisse être géré du début à la fin, c.-à-d. de la recherche du cours à partir d'un catalogue jusqu'à l'inscription au cours, y compris l'approbation du cours et la gestion des demandes d'activités d'apprentissage, et puisse être créé et modifié.

Transports Canada exige qu'une demande d'activité d'apprentissage soit soumise et approuvée aux fins de paiement avant l'inscription à un cours (activité d'apprentissage). Il faudra donc que toute demande d'inscription à un cours faite dans le système soit redirigée vers un flux de travail qui pourra accéder à une application interne de Transports Canada pour obtenir l'approbation de l'activité d'apprentissage, puis qu'elle soit retournée vers le processus d'inscription dans le SGA.

Question 13:

Partie 7, annexe A, Énoncé des exigences (Chapitre 3, Section 3.46.1). En référence à cette section, veuillez expliquer la raison de la segmentation et du partage des utilisateurs entre les segments des **différents ministères** et fournir également le flux de travail concerné par ce processus de segmentation et de partage entre différents ministères.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	01	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

Réponse 13:

La question porte à tort sur la « segmentation et le partage des utilisateurs entre les segments des ministères ».

L'exigence actuelle dans la DP porte sur la « segmentation et le partage des utilisateurs entre les segments au sein de Transports Canada » :

3.46.1 (O) La solution doit prendre en charge la configuration multi-location, les unités organisationnelles au sein d'un ministère et les facultés/secteurs d'activité. La solution doit prendre en charge la segmentation et le partage des utilisateurs et du contenu entre ces segments, ainsi que le marquage individuel des segments.

La solution doit soutenir la capacité d'administrer les secteurs organisationnels séparément, y compris les catalogues d'activités d'apprentissage, p. ex. formation financière, technique, de sécurité, non technique, obligatoire de TC, exigée par le SCT (École de la fonction publique du Canada), formation sur les logiciels et les applications, de manière à appuyer les secteurs distincts de parrainage de cours de TC, qui, aujourd'hui, comprennent les RH (Ressources humaines), le FTIM (Formation technique intégrée multimodale) et DGSA (Direction générale des services des aéronefs) et comprend les programmes et les groupes du ministère de TC, y compris les apprenants clients de la Direction générale des services des aéronefs (DGSA) :

- Programme national de formation des pilotes
- Programme de formation de technicien d'entretien d'aéronefs
- Formation des inspecteurs de l'aviation civile
- Autres utilisateurs de TC et clients externes tels que le Bureau de la sécurité des transports, la GRC et la Garde côtière canadienne

Question 14:

Veuillez confirmer si Transports Canada envisagera l'hébergement du centre de données aux États-Unis.

Réponse 14:

Non. Conformément à la section M67 3.45.1, les données doivent être hébergées au Canada.

Question 15:

L'accès aux données peut-il être accordé à une équipe de mise en œuvre à l'extérieur du Canada? Cela serait nécessaire même si les données (centre de données) étaient hébergées au Canada.

Réponse 15:

Non – les données doivent demeurer sur le sol canadien et ne peuvent être fournies à une équipe de mise en œuvre située à l'extérieur du Canada.

Question 16:

Dans le cadre du marché cité dans l'objet de ce courriel, pourriez-vous nous confirmer s'il est possible de répondre autant en français ou en anglais?

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	01	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

Réponse 16:

Conformément à l'Avis de projet de marchés, les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada. (Les documents peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.)

Question 17:

Les réponses doivent être reçues le 11 mars. Compte tenu de la portée et de la complexité de la DP, serait-il possible de reporter la date d'échéance jusqu'au 25 mars?

Réponse 17:

Une prolongation est accordée jusqu'au 18 mars 2021. Aucune autre prolongation ne sera accordée pour le moment.

Question 18:

Pouvez-vous confirmer la date et l'heure de clôture de la présentation des soumissions? Est-ce toujours le 11 mars 2021 à 14 h (HNE)? Est-il possible de demander une prolongation de cette échéance?

Réponse 18:

Une prolongation est accordée jusqu'au 18 mars 2021. Aucune autre prolongation ne sera accordée pour le moment.

Question 19:

- a) Pouvez-vous confirmer que 7 500 licences logicielles sont comprises dans la portée et que la durée initiale du contrat est de trois ans (suivie de sept périodes optionnelles d'un an)?
- b) Transports Canada est-il ouvert à d'autres modalités contractuelles si elles s'avèrent plus rentables?

Réponse 19:

- a) Nous confirmons que c'est exact. Voici ce qui est indiqué à l'annexe A, chapitre 1, 1.1 – Besoins : « Les produits livrables doivent comprendre, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit : logiciels sous licence (7 500 utilisateurs actifs au début) ». La « période initiale du contrat » commence à la date d'attribution du contrat et se termine trois (3) ans plus tard. Il est possible de prolonger la durée du contrat de sept (7) périodes supplémentaires d'un (1) an (années d'option 1 à 7).
- b) Non.

Question 20:

Il est noté à la fois « respecter au moins les recommandations du WCAG 2.0 A » et « Conforme à la norme WCAG 2.0 "A" ».

- a) Comment la solution de système de gestion de l'apprentissage (SGA) du fournisseur sera-t-elle évaluée par rapport à la norme WCAG 2.0 de niveau A et à quel moment dans le processus?
- b) Le SGA exige-t-il une note de passage de 100 % pour être jugé conforme?

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	01	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

Réponse 20:

- a) La conformité à la norme WCAG 2.0 sera mesurée dans le cadre de l'évaluation des propositions.
- Justification requise:
Le soumissionnaire doit fournir une déclaration de conformité WCAG 2.0 « A » et décrire comment il documente la conformité de son système aux lignes directrices WCAG 2.0 du World Wide Web Consortium (WC) Critères de réussite de niveau « A » ou supérieur (2.0 AA & AAA et 2.1 AA & AAA), y compris :
- la déclaration d'accessibilité de l'entrepreneur;
 - la méthodologie utilisée par l'entrepreneur pour confirmer sa conformité.
- b) Il s'agit d'une exigence obligatoire pour laquelle on ne peut obtenir que deux résultats : « entièrement conforme » ou « non conforme ».

Question 21:

- a) Pouvez-vous confirmer si le contrat subséquent pour la présente DP est négociable?
- b) Notre plateforme convient bien sur les plans fonctionnel et technique, mais certaines modalités peuvent nous empêcher de soumissionner (c.-à-d. clauses de disponibilité du service, clauses de pénalité, indemnité, responsabilité, propriété intellectuelle, etc.). Devrions-nous proposer des révisions et les prendrait-on en considération si notre solution est retenue?

Réponse 21:

Concernant le point a) : Non.
Concernant le point b) : Non et non.

Voir la remarque à l'intention des soumissionnaires à la partie 7 :

PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Remarque à l'intention des soumissionnaires : Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante. Sauf lorsque spécifiquement précisé dans la demande de soumissions, l'acceptation par les soumissionnaires de toutes les clauses constitue une exigence obligatoire de la demande de soumissions. Aucune modification ou autre condition comprise dans une soumission ne s'appliquera à tout contrat subséquent même si la soumission est incorporée dans ce contrat. Toute soumission qui contient des énoncés laissant entendre que la soumission est conditionnelle à la modification de ces clauses, ou contenant des conditions qui prétendent remplacer ces clauses et conditions, sera jugée irrecevable. Les soumissionnaires qui ont des préoccupations au sujet de ces clauses devraient les soulever conformément aux dispositions de l'article qui traitent des renseignements contenus dans la présente demande de soumissions.

Avant l'attribution du contrat, l'autorité contractante révisera les articles suivants en fonction de la soumission retenue.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.